Talking.
Advocating.
Living in
Québec.

TALQ accueille favorablement le rapport du CLO 2024–2025

Études et interventions renforcent les propres activités de plaidoyer du groupe anglophone

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Montréal, le 18 juin 2025 – TALQ (anciennement le Quebec Community Groups Network) accueille favorablement la publication du rapport annuel 2024-2025 du commissaire fédéral aux langues officielles, et félicite le commissaire sortant Raymond Théberge pour son leadership continu dans la défense et la promotion des droits linguistiques des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) dans l'ensemble du Canada.

Le rapport annuel de cette année souligne plusieurs progrès importants et des domaines de préoccupations constantes, qui trouvent un écho profond chez les Québécois d'expression anglaise.

Lors de la conférence de presse qui a suivi la publication de son rapport, le commissaire Théberge a abordé plusieurs des inquiétudes de la communauté, notamment le manque de consultation sur la législation provinciale concernant les anglophones et les effets préjudiciables que certaines de ces lois ont eus sur la communauté d'expression anglaise. Il a déclaré qu'il espérait qu'un plus grand degré de communication et de consultation entre le gouvernement du Québec et la communauté soit atteint.

TALQ s'est particulièrement réjoui de la publication, l'année dernière, de deux études importantes. D'une part, *Bâtir des ponts* (juin 2024), qui dissipe des mythes persistants et souligne les contributions des Québécois d'expression anglaise au bilinguisme canadien et à la reconnaissance du français au Québec et, d'autre part, *Un avenir en commun : regard sur nos communautés de langue officielle en situation minoritaire*, une étude qui examine plusieurs enjeux croissants, dont la reconnaissance des droits, la vulnérabilité socio-économique et les questions de légitimité en tant que CLOSM. Ces rapports réaffirment la nécessité de mettre en œuvre des politiques publiques adaptées qui tiennent compte de la situation unique de notre communauté.

Eva Ludvig, présidente de TALQ, rappelle qu'en novembre 2024, le commissaire a comparu devant les comités permanents des langues officielles du Sénat et de la Chambre des communes pour souligner l'importance des clauses linguistiques dans les accords intergouvernementaux, le versement en temps opportun des fonds du Plan d'action et un ferme soutien à l'enseignement dans la langue de la minorité dans tout le continuum d'apprentissage. Selon Mme Ludvig : « Ces interventions renforcent et appuient les activités de plaidoyer de TALQ dans ces domaines essentiels ».

Talking.
Advocating.
Living in
Québec.

TALQ salue également le rapport du commissaire intitulé *Protéger les droits linguistiques* (2018-2025), visant à examiner 13 interventions judiciaires ayant contribué à établir de nouvelles interprétations des droits linguistiques constitutionnels et législatifs, notamment dans les domaines de l'éducation et de l'accès à la justice. « Nous remercions le commissaire pour ses efforts soutenus devant les tribunaux visant à défendre et à renforcer ces droits pour tous les Canadiens », ajoute Mme Ludvig.

La présidente souligne également que tout en reconnaissant l'élargissement de la surveillance exercée par le commissaire en vertu de la Loi sur l'emploi du français dans les entreprises privées sous réglementation fédérale, TALQ demeure très préoccupé par les conséquences probablement négatives de la législation pour les Québécois d'expression anglaise et que l'organisme continue à considérer cette loi comme malavisée et nuisible à la vitalité de notre communauté.

Mme Ludvig poursuit : « Nous saluons le leadership du commissaire dans l'élaboration des règlements de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, notamment dans ses efforts pour assurer des obligations claires pour les institutions fédérales, des mécanismes de responsabilisation solides et l'inclusion de clauses linguistiques dans les ententes fédérales-provinciales et territoriales. Ses recommandations reflètent étroitement les priorités de TALQ et celles des Québécois d'expression anglaise. »

La nouvelle application de la partie IV du Règlement sur les langues officielles – qui devrait entraîner la création d'environ 700 nouveaux points de service fédéraux bilingues d'ici 2027 – est une bonne nouvelle. Mais TALQ partage les préoccupations du commissaire quant à la préparation des institutions et continue de surveiller le processus pour que les Québécois d'expression anglaise puissent accéder aux services fédéraux en anglais dans toute la mesure permise par la loi.

Enfin, TALQ demeure préoccupé par la capacité des institutions fédérales à respecter leurs obligations en vertu de la partie VI au Québec (à l'extérieur de la région de la capitale nationale). Avec 20 plaintes déposées en vertu de la partie VI au cours de la période visée, TALQ relance les discussions avec le Conseil du Trésor afin de travailler en collaboration à une représentation équitable des Québécois d'expression anglaise au sein de la fonction publique fédérale.

« Nous remercions le commissaire Théberge pour sa collaboration et ses efforts soutenus, conclut Mme Ludvig. Nous restons déterminés à travailler avec son bureau et nos partenaires fédéraux afin d'assurer une mise en œuvre significative de la Loi sur les langues officielles modernisée et le plein respect des droits des Québécois d'expression anglaise. »

TALQ (www.talq.ca) est un organisme à but non lucratif qui rassemble des organismes communautaires et des citoyens d'expression anglaise de tout le Québec. Sa mission consiste à cerner, à aborder et à

Talking.
Advocating.
Living in
Québec.

explorer les enjeux stratégiques qui ont des répercussions sur le développement et le dynamisme du Québec d’expression anglaise. TALQ favorise également le dialogue et la collaboration.

Pour de plus amples renseignements :
Genevieve Grenier, relations avec les médias et gestion des événements
genevieve.grenier@talq.ca | Téléphone : **514 835-2404**